

Projet scientifique

Annick Laruelle

annick.laruelle@ehu.es

University of the Basque Country

Ce document a pour objectif de présenter le projet scientifique dans le cadre de mon invitation au sein du THEMA.

Dans mes travaux, je m'intéresse à un certain nombre de comportements individuels et collectifs habituellement étudiés par les économistes à l'aide de la théorie des jeux et de la théorie du choix social. Mes travaux concernent principalement l'étude des phénomènes politiques, avec d'une part des problématiques centrées sur les procédures de vote, et d'autre part des problématiques relatives au pouvoir des différents membres dans un jeu politique.

La théorie du choix social a pour objectif d'étudier les liens potentiellement existants entre les préférences individuelles des membres d'un groupe social et les décisions prises par ce groupe, décisions reflétant la préférence collective du groupe. Cette démarche consiste à formuler, puis à examiner, du point de vue de leur compatibilité logique éventuelle, différents principes qui paraissent s'imposer normativement à la collectivité, quelle qu'en soit la nature concrète (société, groupe, assemblée délibérative,...). Ses deux objets d'études privilégiés sont, d'une part, les procédures de vote, et d'autre part, la répartition sociale des ressources économiques.

Dans le cadre de mon invitation, mes projets de recherche en choix social concernent l'étude des procédures de vote, à travers notamment l'analyse de certains paradoxes de vote. Ces travaux s'effectueront avec **Sébastien Courtin (MCF)** et **Matias Nunez (CNRS)**.

A l'instar de la théorie du choix social, la théorie des jeux s'intéresse aux comportements des individus face à des situations de choix. Elle étudie les situations où des agents rationnels prennent, de façon interactive, des décisions stratégiques, c'est-à-dire en fonction du comportement supposé ou effectif d'un nombre limité d'autres agents. Il existe deux approches de la théorie des jeux, les jeux coopératifs et les jeux non coopératifs. Un jeu est dit "non coopératif" lorsque les joueurs n'ont pas la possibilité de former des coalitions. Un jeu est dit "coopératif" lorsque les joueurs peuvent communiquer librement entre eux et passer des accords. Par conséquent les joueurs peuvent former des coalitions dont le but recherché est la protection des intérêts de tous les membres.

En adoptant une démarche coopérative, je m'intéresserai notamment à l'étude de la mesure du pouvoir des individus lorsqu'ils sont confrontés à un processus de négociation. Ces recherches seront en collaboration avec **Mathieu Martin (PR)** et **Zephirin Ngameni (Doctorant)**.